

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-06
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

Nbre de suffrages exprimés : 30

Excusés : MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI

Absents : Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL

Pouvoirs :

Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 janvier 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur GAMBERI ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre dernier est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250129-2025-06-AI
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

MOTION RELATIVE AU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE) DE L'AJAPY

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250129-2025-06-AI
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

*Extrait du registre des délibérations n°2025-06***Motion relative au Plan de sauvegarde de l'Emploi (PSE) de F2J-Japy**

Les élus du Conseil Municipal de Valentigney, ayant appris le déclenchement d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) concernant F2J-Japy entendent, par la présente motion :

-Réaffirmer leur soutien et leur solidarité aux salariés de F2J-Japy. La solidarité passe aussi par l'action politique. Cet exemple pose en effet le problème de la diversification des sous-traitants, mais aussi de l'anticipation par les entreprises, de l'affectation adéquate des subventions dans le process industriel.

- Souligner que ce dossier symbole tangible de la distorsion de la concurrence, de la nécessité de redensifier le tissu industriel tant à l'échelle locale que nationale, nécessite un travail collaboratif à la fois technique et politique. Cette indispensable et nécessaire collaboration vise à finaliser des solutions pérennes tout autant que duplicables.

C'est la raison pour laquelle,

- Les élus du Conseil Municipal sont favorables à ce que M. le Maire et M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération participe à ces travaux, liens tangibles entre les échelons locaux et nationaux. Face à l'ampleur de ces enjeux tout à la fois sociaux, mais également technologiques, économiques, l'heure n'est pas au cloisonnement.

-Les élus du Conseil Municipal soulignent qu'en prise avec les particularités du terrain, connaissant les faiblesses et les atouts de leur territoire, les collectivités doivent être parties prenantes dans de telles discussions dans les nouveaux schémas qu'il conviendra de finaliser.

-Ils souhaitent par conséquent, que cette motion, cette proposition de travail collaboratif sur une thématique, hélas pour l'heure, récurrente soit adressée à M. le Ministre de l'industrie et de l'Energie, à la direction de F2J-Japy, à l'Inter-syndicale, aux Parlementaires, à M. le Préfet, à M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette motion et d'autoriser M. Le Maire à l'adresser à M. le Ministre de l'Industrie et de l'Energie, à la Direction de F2J-Japy, à l'Inter-syndicale, aux Parlementaires, à M. le Préfet, à M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250129-2025-06-AI
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250129-2025-06-A1
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025